

IRISCARE - BUDGET



Aperçu 2021¹

Recettes	1 366 829 002,28 €
Dotation Allocations Familiales	901 531 152,00 €
Dotation Santé	332 864 946,00 €
Dotation Aide aux Personnes	62 399 623,00 €
Dotation Non-marchand	9 654 000,00 €
Dotation Fonctionnement	28 045 597,00 €
Dotation Investissements	1 847 000,00 €
Allocations familiales à récupérer	15 430 593,75 €
Subventions à récupérer	9 054 288,99 €
Remboursement frais d'administration caisses d'allocations familiales et mutualités régionales	87 112,97 €
Remboursement frais d'administration ORINT	13 361,99 €
Remboursement fonds Maribel	346 943,34 €
Régularisations mutualités Bruxelloises	4 305 452,14 €
Conventions internationales	150 582,44 €
Recettes de fonctionnement (loyer, ...)	1 098 348,66 €

Dépenses	1 369 146 402,19 €
Paiement des prestations familiales	893 879 708,42 €
Prestations familiales irrécouvrables	355 251,40 €
Subventions facultatives politique familiale	355 251,40 €
Subventions organiques politique familiale	88 000,00 €
Cotisations 2 ^{ème} pilier de pension	369 845,51 €
Subventions facultatives ² "Santé" (sauf subventions COVID)	325 850,98 €
Subventions facultatives "Santé" - compensation COVID	16 549 704,94 €
Subventions facultatives "Aide aux Personnes" (sauf subventions COVID)	4 979 610,05 €
Subventions facultatives "Aide aux Personnes" - compensation COVID	21 424,25 €
Subventions organiques "Aide aux Personnes"	33 611 518,58 €
Frais d'étude et de communication	230 368,51 €
Soutien aux maisons de repos	103 631,94 €
Achat de matériel de protection et de vaccination	1 167 438,29 €
Allocation d'aide aux Personnes Agées (APA)	25 567 779,06 €

¹ Sont repris ici les montants nets provisoires des liquidations.

² Les subventions facultatives sont décidées chaque année par les organes de gestion d'Iriscare, tandis que les subventions organiques sont basées sur la législation ou des conventions.

IRISCARE - BUDGET



Aperçu 2021

Subventions facultatives "Accord non-marchand"	11 503 035,72 €
Dépenses principalement financées via les mutualités bruxelloises ³ :	
- Maisons de repos	258 346 588,02 €
- Santé Mentale (maisons de soins psychiatriques et initiatives d'habitations protégées)	18 789 387,13 € €
- Conventions de revalidation	29 806 851,22 €
- Équipes palliatives multidisciplinaires	1 520 408,31 €
- Sevrage tabagique	35 570,00 €
- Aides à la mobilité	4 249 316,03 €
- Conventions Internationales et régularisations	2 353 000,00 €
Frais d'administration organismes de paiement :	
- caisses d'allocations familiales	12 873 698,35 €
- mutualités régionales (SMR's et CAAMI)	8 165 863,47 € €
Frais de fonctionnement au SPF Sécurité Sociale - APA	25 430,55 €
Frais d'administration ORINT (Organe interrégional pour les prestations familiales)	192 344,40 €
Expertises médicales (SPF Sécurité Sociale)	515 242,25 €
Frais de personnel et de fonctionnement	40 341 116,47 €
Frais d'investissement	1 033 576,83 €

RESULTAT (recettes - dépenses)

-2 317 399,91 €⁴

³ Il s'agit des compétences qui ont été reprises de l'INAMI.

⁴ Vu que les moyens reçus pour l'année 2020 ont dépassé les dépenses, une partie de ces moyens a été utilisée pour financer des dépenses de l'année 2021. Cela a diminué le recours aux dotations 2021, ce qui donne un résultat négatif.